



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 03 octobre 2017
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	05
Procurations :	3

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 07.09.2017.

Accord à l'unanimité

2. Délibération pour demande de subvention 2018 au Conseil Départemental création salle Remerciements nouveau cimetière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant Projet Sommaire établi par M. Jean-Claude SERILHAC (Architecte) à Saint-Nazaire d'Aude, concernant la création d'une salle de remerciements au nouveau cimetière :

Le coût global des travaux s'élève à **30 062.76 € H.T.** soit 36 075.31 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Aude, au titre de l'année 2018 pour réaliser ces travaux.

Accord à l'unanimité

3. Délibération pour demande de subvention DETR 2018 création d'une salle de remerciements Nouveau Cimetière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant Projet Sommaire (APS) établi par M Jean-Claude SERILHAC (Architecte) à Saint Nazaire d'Aude, concernant la création d'une salle de remerciements au cimetière neuf.

Le coût global des travaux s'élève à **30 062.76 € H.T.** soit 36 075.31 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2018, pour réaliser ces travaux.

Accord à l'unanimité

.../...

4. Délibération pour demande de subvention 2018 au SYADEN extension Eclairage Public rue des Prades.

Monsieur le Maire expose au Conseil le règlement d'interventions financières mis en place par le Syndicat Audois d'Energie (SYADEN). Celui-ci prévoit notamment des aides en matière d'éclairage public de 60% plafonnées à 25 000 € HT des travaux, pour les communes rurales.

Au titre de l'année **2018**, il est proposé un programme d'extension d'éclairage public rue des Prades, comprenant l'implantation de 5 candélabres (*Devis estimatif SNE du 08.02.2017*).

Le coût de ces travaux est de : **13 816.00 € HT**.

Accord à l'unanimité

5. Délibération pour modification du périmètre du Syndicat Mixte Aude Centre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de permettre la modification des statuts du Syndicat Mixte Aude Centre pour permettre l'adhésion des communes de :

Argens Minervois, Roubia, Trèbes, Rustiques, Berriac, Palaja, Villedubert, Pradelles-en-val (80% de son périmètre), Carcassonne (20% de son périmètre), Montirat (20% de son périmètre).

Accord à l'unanimité

6. Délibération pour modification des statuts du Syndicat Aude Centre pour intégration nouvelle compétence GEMAPI au 01.01.2018.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de modifier les STATUTS du Syndicat Mixte Aude Centre afin d'exercer à compter du 01/01/2018 par le biais du mécanisme de représentation substitution prévu par les articles du CGCT L.5216-7 IV Bis pour les Communautés d'Agglomération et L.5214-21 II pour les Communautés de Communes, la compétence GEMAPI telle que précisée en référence aux quatre missions relevant de l'article L. 211-7 du code de l'environnement sur le périmètre des communes comme détaillées dans le tableau annexé. En vertu de ce mécanisme de représentation substitution la représentation des communes sera assurée par les EPCI à FP.

Accord à l'unanimité

7. Délibération pour suppression d'un grade au Tableau des Effectifs Communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avancement de grade de Mme MIRON Rose-Marie il convient de modifier le tableau des effectifs communaux de la façon suivante :

Suppression du grade :

- d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe, permanent à temps complet

Accord à l'unanimité

.../...

8. Délibération pour Décision Modificative au Budget 2017.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de modifier le Budget primitif M 14 / 2017 pour attribuer une subvention complémentaire de 500 € au CCAS de la Commune, une subvention de 300 € à l'Association Aude Solidarité, et permettre le paiement de la facture suivante :

- PRO SERVICE HABITAT (693.89 €) Extracteur Air et Prise WC Poste.

Pour ce faire, le Budget Primitif M14/2017 sera modifié de la façon suivante :

Fonctionnement ⇨

▪ 60632 fourniture de petit équipement	(-) 800.00 €
▪ 657362 Subv. Fonctionnement CCAS	(+) 500.00 €
▪ 6574 Subv. Fonct. Associations	(+) 300.00 €

Investissement ⇨

Opération. 22 – Acquisition de Terrains.

▪ 2112 – 22 Terrains de Voirie	(-) 694.00 €
--------------------------------	--------------

Opération. 15 – Aménagement Bât. Communaux.

▪ 2315–15 Réseaux	(+) 694.00 €
-------------------	--------------

Accord à l'unanimité

9. Délibération pour adhésion à la Charte Régionale d'entretien des espaces publics « Objectif Zéro Phyto ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages », proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de la Région d'Occitanie :

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticides, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Accord à l'unanimité

10. Délibération pour calcul et encaissement de la redevance Télécom (RODP) 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le montant de la RODP 2017 à encaisser. Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

ARTERES

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 48.26 € X 6.527 km = **314.99 €**

En aérien : 64.36 € X 2.072 km = **133.35 €**

INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES

1 Armoire Technique (1m2) : 32.18 € x 1 = **32.18 €**

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE :

314.99 + 133.35 + 32.18 = 480.52 € **arrondi à 481 € pour l'année 2017**

Accord à l'unanimité

11. Demande de l'Association Aude Solidarité pour aide aux îles sinistrées par l'ouragan « Irma ».

Monsieur le Maire informe ses collègues de la demande d'aide formulée par l'Association Aude Solidarité du Conseil Général de l'Aude au bénéfice des sinistrés des îles Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

En conséquence, compte tenu de la terrible catastrophe (Ouragan Irma) qui vient de ravager les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélémy et qui a causé de monstrueux dégâts matériels, Monsieur le Maire propose pour soulager ces populations sinistrées le vote d'une Aide de **300 €** à l'Association Aude Solidarité (150 € pour chaque île).

Accord à l'unanimité

12. Devis du Syndicat de Voirie programme de voirie 2018 (création piste cyclable) Route Neuve.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du Syndicat de Voirie d'un montant de 22 442.17 € pour la création d'une piste cyclable route Neuve. Il convient avant d'approuver le devis de faire vérifier la faisabilité de ce projet par l'Agence Technique Départementale (ATD).

Accord à l'unanimité

13. Proposition d'un particulier pour mise en place d'un prototype d'éolienne individuelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu avec un particulier qui propose un prototype d'éolienne individuelle d'un coût d'environ 5 à 6000 € à positionner éventuellement sur un bâtiment communal.

Le Conseil Municipal dans une large majorité n'adhère pas à cette proposition.

14. Courrier du service des routes du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente un courrier du service des routes du département qui informe la collectivité que la réparation du garde corps du pont de la commune se fera la semaine 43.

Fin de séance 20 h 00

Le Maire,

Christian LAPALU.